



Crécy-la-Chapelle, le 1^{er} décembre 2020

MAIRIE DE
CRECY-LA-CHAPELLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs,

Je vous informe que le Conseil Municipal se réunira le :

MARDI 08 DECEMBRE 2020 à 19 HEURES
dans la salle Altmann

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Enonciation des pouvoirs
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2020

I : Administration générale :

- 1- Règlement intérieur du conseil municipal

II : Urbanisme

- 2- Avis du conseil municipal sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Crécy-la-Chapelle
- 3- Débat sur le projet de préemption suite à la DIA transmise par la SCP NORMAND & BRODHAG, notaire à CRECY-LA-CHAPELLE

III : Finances :

- 4- Admissions en non-valeurs
- 5- Décision modificative n° 2 sur le budget communal
- 6- Autorisation permanente de poursuites accordée au comptable public
- 7- Demande de subvention auprès de l'Etat : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

IV : Ressources humaines :

- 8- Modification de l'organigramme de la collectivité
- 9- Modification du tableau des effectifs
- 10- Charte du télétravail

V : Travaux - Voirie :

- 11- Mise à jour du tableau de classement des voiries communales
- 12- Transfert de propriété de la parcelle ZC 179 située rue des Poiriers Blancs (lotissement des Poiriers Blancs)

VI : Délégation de service public

- 13- Convention de la redevance spéciale à la collecte et au traitement des ordures ménagères avec COVALTRI 77
- 14- Mise à disposition des biens appartenant à la commune auprès de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie dans le cadre de la compétence en matière d'assainissement
- 15- Approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 13 octobre 2020

VII : Comité de jumelage

- 16- Règlement intérieur du comité de jumelage
- 17- Désignation des représentants de la collectivité au sein du Comité de Jumelage

VIII : Questions diverses

Nota : en raison de l'état d'urgence lié à la Covid-19, l'accès du public sera limité à 20 personnes.

Bernard CAROUGE
Maire

